

COMPTE-RENDU COPIL 6 :

CRÉATION LABEL « CONCEPTION & CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS DE METHANISATION »

Réunion du 21/02/2019

Arcueil

Retrouvez tous les documents sur la page du label : <http://atee.fr/biogaz/label-conception-et-construction-des-installations-de-methanisation>

Prochaines réunions :

A définir

Nom	Prénom	entreprise	Présence
Akriche	Tanya	Groupama	tél
ALEXIS	Pascal	Alexis assurances	
Becot	Jérôme	Atlantique industrie	
BELLET	Timothée	PlanET	
BERHAULT	Hélène	APCA	
Bisson	Stéphane	CER France	
BOLLENOT	Martin	DGE	
BONIN	Jacky	ASTRADE	
BORNET	Nicolas	ARKOLIA ENERGIES	
Borroni	Valérie	AURAEE	
BRISSAUD	Maxime	CH4 Process	Présent
CHARRIER	Virginie	Coop de France	
COMMAILLE	Jean-Francois	SCE	Présent
Couturier	Christian	SOLAGRO	
DAMIANO	Armelle	AILE	
DIARA	Arnaud	Club Biogaz	Présent
DOUCET	Florence	Crédit agricole	
DUPRAT	Bertrand	AAMF	tél
DUTREMEE	Stéphane	Biogaz Ingénierie	
Faure	Jean-Marie	Arc biogaz	tél
Guerini	Olivier	ENGIE	
GUEZEL	Yann	BPBA	
GUILLAUME	Alain	AAMF	
GUILLEMEAU	Thomas	Utilities performance	tél
HALLIER	Fabien	CH4 Process	
HALLOPE	Arnaud	Crédit agricole	Présent

ATEE – 47 avenue Laplace, 94 117 Arcueil cedex

www.biogaz.atee.fr – club.biogaz@atee.fr – tel : +33 1 46 56 41 43 – fax : +33 1 49 85 06 27

Association Loi 1901 – SIRET 315 062 786 00027 – Code NAF 7022 Z – TVA FR 00315062786

HANNECART	Jérôme	CH4 Process	
HINAULT	JEAN-CLAUDE	AXA	
JACOB	Antoine	ARKOLIA ENERGIES	
JARRIGE	Léonard	APCA	
KERIHUEL	Anthony	S3D	
Kouas	Mokhles	ENGIE	
LAPORTE	Jérôme	Groupama	tél
LECOURT	Olivier	Cap Ouest	
LEJEUNE	Patrice	Xergi	Présent
LHOSPITALIER	Jean-Sébastien	Bio-valo	
L'HOSTIS	Alice	ATEE CTBM	Présente
LOIR	Guillaume	Xergi	
MANSUY	Julien	evalor	tél
Marchand	Xavier	Carakters /Biogaz Vallée	tél
Megardon-Auzepy	Pascale	Crédit agricole	
Membrez	Yves	EREP	
MESNARD	Sylvain	Envitec	
MOUZAY	Paul	Agrikomp	
Paolozzi	Sébastien	PRODEVAL	
Pauchard	Laurent	Méthalac	
Porrot	Erwan	Envitec	
Priarollo	Jérémie	Solagro	
PRUVOT	Claude	AES DANA	Représenté par Pauline PICCOLETTI
Rase-Pourchon	Océane	AMORCE	
Rolland	Juliette	Carakers avocats	tél
SFILIGOI	Armelle	ARKOLIA ENERGIES	
SIMON	Claire	Biogaz Ingénierie	
SPANNAGEL	Philippe	Naskéo	
SPILLEMAECKER	Michel	ATEE Club Biogaz	Présent
SYLVAIN	Frédéric	GRDF	
THUAL	Julien	ADEME	Présent
VERNEY	Marie	ATEE Biogaz	Présente
ZEMB	Caroline	ARKOLIA ENERGIES	

1 Communication

- Biogaz Europe : bon retour : à la fois au travers de la participation à la conférence, et par les rencontres avec les acteurs du secteur.

2 Retour sur réunion avec le COFRAC

Suite à une nouvelle rencontre avec le COFRAC, nous avons acté que les règles de fonctionnement tels que définies étaient suffisamment claires pour démarrer. Ils nous conseillent une phase pilote pour labelliser 10-15 entreprises avant de passer à l'accréditation du dispositif (choix de la norme d'accréditation, et écriture d'un programme d'accréditation).

Avantage inconvénient des deux types d'accréditation retenus à ce stade :

ISO17020 : Possibilité d'avoir un comité externe responsable de la décision de labellisation

ISO17065 :

3 Retour sur consultation sur les critères d'attribution

3.1 Prérequis

3.1.1 Critères de santé globale de l'entreprise

Publication des comptes au greffe : Ce n'est pas forcément important, il y a pas mal d'entreprises qui ne publient pas.

Ratios : qu'est-ce qu'on en attend ? Une analyse globale de la santé de l'entreprise. Ce n'est pas aux organismes de contrôle de faire cette analyse, mais aux organismes financiers.

Bertrand Duprat, AAMF : Des petites sociétés bien assurées sont plus rassurantes que des grosses boutiques

Il faut se concentrer pour la surveillance annuelle sur : Attestation d'assurance + Références

On peut également demander : l'effectif global, le nombre d'équivalent temps plein dédiés méthanisation, et le chiffre d'Affaire méthanisation.

L'attestation d'assurance : elle doit préciser le niveau de couverture globale, et par sinistre, par an et par chantier. Il faut une assurance applicable au droit français.

3.1.2 Proposition de notes sur les assurances en phase construction

Xavier Marchand nous propose une note sur les assurances en phase conception-réalisation :

- Les différents types d'assurance par acteurs (MOA/MOE/Titulaires de lots)
- Les niveaux de couverture
- Focus sur la décennale, les obligations légales et les possibilités et exemptions d'assurance.

Elle sera écrite par un petit groupe d'experts (juristes droit des assurances).

Sont volontaires :

Arnaud Hallope, Crédit agricole : va proposer la participation d'un expert assurances interne.

Marie Verney, Club Biogaz, qui va également proposer à Cap ouest, Alexis assurances,

Point d'étape : premier jet rendu le 15 mars.

<p><u>Pour rappel</u> : une note sur les assurances en exploitation est déjà disponible sur le site du club biogaz</p>
--

➤ Différence AMO / MOE :

Maitre d'œuvre : garant des règles de l'art : ferrailage correct, suivi des travaux etc.

AMO : supervision : suivi de planning, de paiement,

MOE qui n'est pas sur tous les lots ?

C'est problématique disent SCE et UP, Le MOE doit avoir une vision globale.

Il faut des experts en droit des assurances : soit chez l'AMO (service juridique interne) soit il s'appuie sur un cabinet spécialisé.

3.1.3 Qualité spécifique des acteurs

Dans la proposition de CH₄ process, deux types d'intervention sont distingués : « études et prestation de service » puis des qualités spécifiques « AMO », « Maitre d'œuvre » qui donnent lieu à une différence d'assurances. Les critères techniques et organisationnels sont eux répartis par lots, mais sans séparation entre les qualités spécifiques.

Au vu des retours de la consultation sur la nécessaire division des compétences techniques et organisationnelles des AMO et MOE, nous proposons d'établir des grilles spécifiques par acteurs, la qualité spécifique sera évaluée au travers du critère assurance des prérequis (niveau de couverture, rôle de conception ou non).

Cela permet également de fixer des limites claires aux lots : Un AMO n'est labellisé que s'il accompagne le MOA sur l'ensemble de la phase conception-réalisation, depuis l'étude de faisabilité jusqu'à la réception des installations. L'étude d'opportunité seule ne permettra pas d'obtenir le label.

Acteurs labellisés
<input type="checkbox"/> AMO
<input type="checkbox"/> MOE
<input type="checkbox"/> Lot Process Méthanisation
<input type="checkbox"/> Lot Valorisation du biogaz
<input type="checkbox"/> Lot GC Ouvrages circulaires étanches
<input type="checkbox"/> Etudes HSEQ
<input type="checkbox"/> Lot Génie Civil autre
<input type="checkbox"/> Lot Terrassement - VRD
<input type="checkbox"/> Lot Traitement des odeurs
<input type="checkbox"/> Autres

AMO : Maitrise juridique des projets ? Il faut la compétence juridique : Formation juridique.

Superposition des interventions des AMO et MOE : Le MOE fera un APD même si l'AMO a réalisé une étude de faisabilité.

Tanya Akriche, Groupama : Lien contractuel entre AMO, MOE, Maitre d'ouvrage : il y a des clauses types de responsabilité, renonciation à recours etc.

Lot métha : inclus la préparation, toute la chaîne de réponse technique à partir d'un gisement et d'un plan d'épandage.

Conception Process métha : Assurance conception nécessaire.

3.2 Critères techniques et organisationnels

3.2.1 Rôle de l'AMO

- Principe de base : MOA = Premier Responsable peut s'appuyer sur AMO :
- AMO compétent, avec devoir de conseil peut assister pour :
 - la définition du besoin (cahier des charges techniques et planning) ;
 - le financement du projet, notamment par un plan de financement ;
 - l'obtention des autorisations ;
 - la préparation à l'exploitation ;
 - la maîtrise juridique et assurantielle du projet.
 - L'exploitation, la maintenance et le démantèlement

3.2.2 Rôle du MOE

- Conception générale de l'installation
 - Etablissement des esquisses, plans détaillés, PFD
- Gestion globale du projet de conception – réalisation
 - ESQ, APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR
- Bonne coordination du chantier
 - Gestion des interfaces
 - Réception globale de l'installation
 - Coordination des intervenants, gestion des délais

3.2.3 Rôle du concepteur du procédé de méthanisation

- Conception du module de digestion
 - Outil fin de prédiction de la qualité/quantité biogaz + Digestat
- Construction du module de digestion
 - Spécification ouvrage circulaire étanches
 - Spécifications équipements
 - Spécifications lot valorisation du biogaz
 - Interface GC/équipements ; lot métha / lot valo biogaz
- Garantie de performance à un prix forfaitaire
- Lot avec l'investissement le plus élevé

3.3 Remarques d'ordre général.

- Evolution des critères ?
 - Les exigences n'évolueront que positivement
- Evaluation des premiers candidats :
 - Les 5 premiers recevront un agrément provisoire puis seront validés avec les 10 suivants

4 Présentation du travail du GT contrat & de la V1 du guide sur les contrats de conception-réalisation

4.1 Guide contrats de conception réalisation :

Plan du guide :

1	Introduction
2	Le marché de conception – réalisation d’une installation de méthanisation : définir son besoin et choisir les intervenants
2.1	Définition du marché de conception - réalisation
2.2	Définir son besoin
2.3	Les différents éléments du marché
2.4	L’ensemble à construire
2.5	L’ingénierie
3	L’architecture du projet, et les montages contractuels associés
3.2	Schémas des missions des différents intervenants
3.3	Les montages contractuels
3.4	Relations entre les intervenants, interfaces et différences entre les missions
4	Concevoir son montage contractuel et ses contrats
4.1	Méthodologie et référentiels applicables
4.2	Les clauses d’attention en méthanisation
4.3	Les garanties et pénalités associées
4.4	Volet assurantiel

Parmi les intervenants dans le projet :

Il faut un expert assurantiel : cela peut être un courtier ou un AMO s’il a un service juridique.

Accompagnement financier : Des acteurs apparaissent dans la recherche de subvention.

Les banquiers peuvent jouer le rôle mais ils vendent un service. Il existe des conseillers indépendants (courtiers)

Dans le guide il faudra séparer les pénalités de l’échéancier de paiement.

Introduction du guide :

Introduction du guide : Le contrat ce n’est pas : si tu n’as pas été gentil tu payes tant, c’est organiser la relation entre le maître d’ouvrage et son prestataire.

Les points durs doivent évoquer dès le contrat.

4.2 GT contrat

Prochaines étapes du GT : transmission de la V1 du guide au GT contrats et au comité de relecture Qualimétha.

➡ **Prochaine réunion du GT Contrats le 14 Mars 9h30 – 12h**

5 Réception & Garanties de performances

Réception des installations après les performances : c’est le minimum.

Ensuite présenter les outils contractuels possibles pour faire les transferts juridiques : Transfert de la garde = transfert des risques, transfert de garantie. Transfert de propriété = réception.

Essais de garantie sans faire des essais de performance : lors de la montée en charge.

Il est possible de faire le transfert de garantie à la livraison et non à la réception pour certains équipements.

Table d'échange de gisement : Volume, Tonnage, MS, BMP. A négocier entre le MOA et le constructeur. Gisement différent entre démarrage et après à prévoir dans la table d'échange. Il faut identifier l'équipement limitant dans le dimensionnement : Cela peut être l'étape d'incorporation.

Mesure des performances : Ce n'est pas tout de déterminer les procédures de mesures, encore faut-il prévoir à la conception les piquages pour mesures ponctuelles. Le guide débitmétrie biogaz est précis à ce sujet : ligne avec DN précis pour permettre une mesure contradictoire.

Essais à chaud = Test des 72 heures : sens de rotation des pompes.

Pour soulager le besoin de mesure, et de mesures contradictoires, qui peuvent être lourds, la supervision peut permettre de soulager les tests.

Différencier disponibilité de performance : Disponibilité : l'équipement fonctionne. Performance : le produit apporte un résultat.

Test de disponibilité : Pour la disponibilité du lot épuration : il faut un contrat full-service : exploitation – maintenance préventif curatif, avec engagement de performance.

Performance : assorti d'un contrat de suivi biologique pour la métha : suivi sur 6 mois- 1 an.

Attention aux niveaux de cap des engagements : c'est normalement le rôle du MOE de contrôler cela.

Les pénalités c'est aussi le MOE qui les fixe, au vu de son expérience.

Aujourd'hui : c'est à l'AMO d'intégrer des pénalités sur les performances dans sa prestation. Il y a des cas où c'est l'AMO qui contractualise, et le MOE qui réceptionne. Le MOE ne peut pas être tenu responsable, et l'AMO n'est pas engagé en terme d'assurances.

Xavier Marchand, Carakters : Attention, formellement c'est le MOA et non le MOE qui réceptionne.

Thomas Guillemeau, UP : Dans la pratique s'est souvent le MOE qui le fait pour le MOA.

XM : Il faut se détacher de la pratique, et revenir au droit. Le MOA fait la réception, sur les conseils du maître d'œuvre.

Attention aussi au montage que l'on retrouve souvent en méthanisation : Les lots « process » sont séparés des lots construction, avec une maîtrise d'œuvre uniquement sur les lots construction. La maîtrise d'œuvre doit être réalisée sur l'ensemble du projet.

Normalement c'est le MOE qui doit choisir le constructeur, et ainsi définir les performances, pénalités etc.

XM : porteur de projet qui subit ces choses-là : pas convaincu de la nécessité d'avoir un juriste.

Prenez contact avec l'AAMF pour avoir des REX : il s'est fait refouler, n'ayant pas encore le statut

AAMF avant : il fallait un PC pour être adhérent.

Maintenant : statut stagiaire pour recevoir les porteurs de projets.

6 Proposition de GT sécurité

Patrice Lejeune, Nature énergie & Xavier Marchand, Carakters ont lancé une proposition : qu'est-ce que doit constituer le dossier constructeur.

Jalon : Il y a certificat de mise en exploitation : il faut les documents, essais de performance. Prérequis minimums.

7 Suite du travail label

Nous finalisons en interne la version consolidée des grilles d'évaluation pour les AMO, MOE, et les différents lots (à commencer par le lot Process métha). Nous allons ensuite préparer les audits avec des entreprises candidates volontaires, et des organismes de contrôle. L'objectif de ces audits test, est de consolider les contrôles, et d'affiner leur coût.